

Présentation 2022-2023

L'école maternelle privée hors contrat Montessori Square est située en plein coeur de Montmartre, au pied du Sacré Coeur. Elle est immatriculée dans la Base Rectorale des Etablissements de l'Académie de Paris sous le numéro UAI 0756088K. Elle est membre de l'Association Montessori de France (AMF). L'école est laïque.

Montessori Square est une école privée hors contrat, elle est financée exclusivement par les frais de scolarité. Aussi, nous avons l'ambition de vous proposer autre chose que ce que vous pourrez trouver dans une école classique:

- Une instruction en immersion culturelle et linguistique dans les deux langues : les éducateurs francophone et anglophone sont présents toute la journée.
- Un matériel de qualité (Neinhuis, supports pédagogiques faits sur mesure, Cubetto (code sans écran), Mochi, Lego...)
- Des locaux chaleureux
- Un accompagnement individualisé dans les apprentissages (utilisation de Je Valide)
- Une attention quotidienne à l'éducation du citoyen et à l'autonomie
- Un fort taux d'encadrement
- Des photos quotidiennes
- La possibilité de faire des points toute l'année
- Un accès direct à l'équipe et la fondatrice
- Une communauté de parents soucieux du bien-être de leurs enfants, partageant un socle commun de valeurs.

L'entrée de l'école se fait du côté rue Seveste au numéro 7 rue Seveste 75018 Paris mais la boîte aux lettres se situe au niveau du 25 rue d'Orsel.

L'accueil des enfants s'effectue de 8h30 à 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. A partir de 16h30, nous proposons des activités périscolaires de qualité (coding sans écran, éveil musical, arts plastiques et cuisine) jusque 18h. (Garderie possible jusque 18h30)

Les mercredis et les vacances scolaires, nous proposons un programme périscolaire bilingue de 8h30 à 18h.

Bien que nous ayons vue sur le magnolia de la courette en copropriété nous ne disposons pas librement de cette dernière, nous y entretenons un petit potager dans le respect des règles de copropriété (1 adulte et 2 enfants). En revanche, l'école est à proximité immédiate de deux parcs publics: Louise Michel et le square d'Anvers.

Pour toute question d'ordre pédagogique contact@montessori-square.com

Pour toute autre question vous pouvez contacter la fondatrice à l'adresse mail suivante fondatrice@montessori-square.com

Pourquoi notre école?

Pour toute question d'ordre pédagogique
contact@montessori-square.com
Pour toute autre question vous pouvez
contacter la fondatrice à l'adresse mail suivante
fondatrice@montessori-square.com

Pour le périscolaire, les mercredis et les
vacances, contactez afterschool@montessori-
square.com
www.montessori-square.com
Tél. 0986118061
Portable de l'équipe: 0699876805

L'objectif de l'école est de former vos enfants à être des citoyens responsables nourrissant tout au long de leur vie leur soif d'apprendre et puisant dans leur créativité pour répondre aux enjeux de la société.

Ainsi, l'école propose une éducation centrée sur la recherche de solutions, en encourageant l'autonomie de l'élève pour construire ses propres ressources et collaborer à des projets communs dans le respect des autres et de l'environnement.

Pour atteindre cet objectif, l'école a choisi :

- le bilinguisme (langue nationale et langue internationale, l'anglais)

- les pédagogies actives et bienveillantes : Montessori et Reggio Emilia
A la maternelle, vos enfants apprennent dès le plus jeune âge à communiquer dans les deux langues et à gérer de manière responsable leur liberté. L'école guide ainsi vos enfants dans leurs apprentissages humains et scolaires, répondant aux besoins d'éducation et d'instruction. Au-delà de cette mission, elle renvoie vers des professionnels compétents chargés de répondre aux besoins spécifiques de l'élève (orthophoniste, psychologue, psychomotricien etc.).
- Nous pouvons accueillir des enfants à besoins spécifiques accompagnés de leur AVS.
- Une véritable coopération se noue entre l'équipe pédagogique, l'enfant, les parents, et d'éventuels professionnels, dans une direction commune, pour le bien-être des élèves et de la communauté scolaire.

Ambiance 3-6	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
08h00-08h30	Rencontre sur RDV	Rencontre sur RDV	Les chouettes mercredis de 8h à 17h fermeture à 18h30	Rencontre sur RDV	Rencontre sur RDV
8h30-11h20	Temps pédagogique	Temps pédagogique		Temps pédagogique	Temps pédagogique
11h20-14h00	Déjeuner & temps calme (sieste ou parc puis lecture)	Déjeuner & temps calme (sieste ou parc puis lecture)		Déjeuner & temps calme (sieste ou parc puis lecture)	Déjeuner & temps calme (sieste ou parc puis lecture)
14h00-15h15	Temps pédagogique	Temps pédagogique		Temps pédagogique	Temps pédagogique
15h15-16h20	Sortie au parc	Sortie au parc		Sortie au parc	Sortie au parc
16h30-18h30	Afterschool - fermeture à 18h30	Afterschool -fermeture à 18h30		Afterschool- fermeture à 18h30	Afterschool - fermeture à 18h30

Construisons ensemble une école soudée, vivante et chaleureuse, source de stabilité, d'expériences riches et agréables, de rencontres, d'apprentissages, de plaisir.

LE PROGRAMME

Le programme travaillé grâce au matériel proposé par Maria Montessori va au-delà du programme de l'Éducation nationale. Les enfants vont à leur rythme et le rôle de l'éducateur est de l'observer et nourrir sa période sensible. Nous travaillons le langage, les mathématiques, le vivre ensemble et la compréhension du monde à travers des activités quotidiennes riches.

L'enrichissement du vocabulaire, la découverte des sentiments, la verbalisation des émotions ainsi que le respect des règles sont donc parmi les grands enjeux des premières années de vie en collectivité.

Nous avons passé avec succès notre visite d'inspection de l'Education Nationale en avril 2022 et serons contrôlés l'an prochain comme toutes les écoles privées hors contrat.

LE BILINGUISME

Il permet aux enfants la découverte de deux langues en immersion grâce à la présence à temps plein d'un intervenant anglophone.

LA PEDAGOGIE MONTESSORI

Les élèves développent leur autonomie et acquièrent de nouvelles connaissances grâce au matériel mis à leur disposition dans l'environnement. Nous avons privilégié un matériel haut de gamme, principalement de la marque Nienhuis, durable et de grande qualité. Nous nous sommes fournis principalement auprès de la boutique en ligne Montessori Spirit.

Chaque activité est présentée individuellement à l'élève avant qu'il puisse la reproduire par lui-même. Tous les enfants ne font pas la même chose au même moment et chacun évolue à son rythme, sans pression. Il n'y a ni punition, ni notion d'échec. L'objectif étant de respecter les besoins et les intérêts de chaque enfant en le rendant maître de ses apprentissages.

L'adulte est toujours présent pour l'accompagner et l'encourager. Évidemment chaque progression, chaque réussite, doit être félicitée et valorisée tout en faisant attention à ce que l'enfant ne soit pas dépendant du regard des adultes sur son travail mais développe un véritable ressenti personnel du travail bien fait.

La progression des élèves est rigoureusement suivie et nous vous en faisons un compte rendu régulier. Nous nous attachons à travailler les compétences attendues par l'Education Nationale. Il n'est pas rare et même courant que nous obtenions des résultats qui dépassent ces attentes afin que lorsque l'enfant devra rejoindre une autre école pour continuer ses apprentissages, n'ait pas de lacunes dans une matière.

LE CONTRAT PEDAGOGIQUE

Après une première période d'observation, nous planifions les objectifs de l'année pour l'élève.

LE TRAVAIL RENDU

Nous travaillons principalement en appliquant la pédagogie Montessori. Gardez à l'esprit que cette pédagogie est fondée sur l'utilisation du matériel dont la manipulation n'est pas forcément retranscrite à l'écrit. Ce matériel permet la compréhension et l'intégration des différents concepts. Vous vous retrouverez en fin de semaine avec tout un tas de découpages, pliages, piquages, collages et autres productions en « age ». C'est tout à fait normal, l'enfant répète à loisir les mêmes gestes pour affiner sa motricité fine.

LES BILANS SEMESTRIELS

Nous vous donnons rendez-vous deux fois par an pour discuter de la progression de votre enfant. Nous sommes en mesure de vous fournir une évaluation précise de votre enfant grâce au logiciel Je valide qui met en correspondance les compétences requises par l'Education Nationale et celles développées grâce au matériel Montessori.

LA RESTAURATION

Les élèves ont la possibilité d'apporter leur lunchbox pour des raisons de santé ou de confession religieuse nécessitant un régime particulier) un repas équilibré est proposé : crudités, féculent, protéines, fromage, dessert avec de l'eau. Notre prestataire Les marmites Volantes, nous livre des repas équilibrés, avec un minimum de 70% de produits bios et faits maison.

- Repas fourni par l'école 1100€/an
- Lunchbox 700€/an
- Repas ponctuel 8€
- Collations : des collations sont à disposition des enfants pendant la journée, soit apportées par les parents, soit confectionnées sur place par les enfants. A travers les activités de la Vie Pratique les enfants sont amenés à préparer et à manger des fruits, noix (attention à bien nous fournir un PAI) et légumes comme avec l'activité presser l'orange, couper la pomme etc...

Après la sortie d'école, à partir de 16h30 jusque 18h, nous proposons des activités périscolaires bilingues dans la continuité de ce que nous faisons pendant le temps scolaire, mêlant activités linguistiques, culturelles et artistiques. Le lundi nous proposons du coding sans écran, le mardi de la cuisine, le jeudi de l'éveil musical et le vendredi des arts plastiques. Le goûter est fourni. Le mercredi et pendant les vacances scolaires le repas peut être également proposé sous conditions d'un minimum de 8 inscrits. Nous proposons un service de garderie de 18h à 18h30.

- Pour vous inscrire, écrivez à Marilu Di Ciaccio: afterschool@montessori-square.com our rendez-vous sur notre site internet

PARTICIPATION PARENTALE

A défaut d'un engagement de 4h annuelles afin d'accompagner une sortie ou organiser un atelier pour nos élèves, nous vous demanderons une participation de 220€ pour payer l'intervention d'un intervenant en lieu et place de votre participation. (Apiculteur, sculpteur, musicien...)

Vos qualités et vos compétences sont les bienvenues. Partager vos talents, offrir des ateliers aux élèves, leur faire découvrir votre métier, votre spécialité, votre passion,

- Organiser des temps exceptionnels (fête de l'école, cafés des parents, Halloween, Thanksgiving, sortie...)
- Animer la communication interne auprès des parents d'élèves (mise à jour du site des parents)



LE GROUPE WHATSAPP

Nous communiquons largement avec les parents par un groupe whatsapp dédié. Nous échangeons des conseils, des recommandations et vous envoyons des photos de vos enfants.

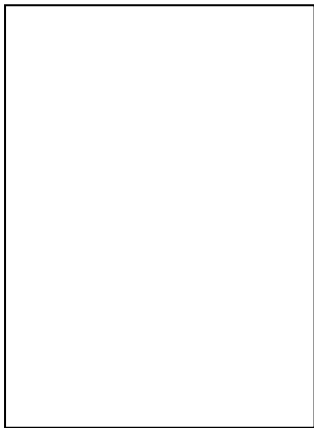
LES REUNIONS

Deux réunions de rencontre pédagogique seront organisées au cours de l'année sur la journée du samedi. Vous pourrez néanmoins prendre rdv avec les éducateurs référents les matins d'école entre 8h et 8h30. Pour prendre rdv écrivez à contact@montessori-square.com en mentionnant le nom de l'éducateur dans le titre du mail.

TARIFS à titre informatif, susceptibles d'évoluer

Ecole	lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 16h30	TARIFS
Frais divers	Frais d'inscription non remboursables	400 €
	Matériel individuel à régler pour l'année 250€	250 €
Sorties	(demandés à discrétion)	140 €
Cantine	par les marmites volantes	1100 €
lunchbox		700 €
Frais de scolarité		8 880 €
Avant l'obligation de scolarisation	Demie-journée possible de 8h20 à 11h20	35 €
Accompagnement à la propreté	(quelle que soit la durée) - couches & lingettes à fournir	500 €
Atelier de 17h à 18h	un soir à l'année	490€ saut le vendredi 350€
Goûter de 16h30 à 17h	À l'année	725 €
Pick-up avec goûter	par soir	10 €
Goûter de 16h30 à 17h	ponctuel	10 €
Atelier de 17h à 18h	ponctuel	17 €
Garderie de 18h à 18h30	ponctuel	12 €
mercredi		
mercredi de 8h30 à 17h		2300 €
mercredi de 8h à 18h		2900 €
semaines de vacances		
journée de 8h30 à 17h		95 €
journée de 8h30 à 18h		110 €
semaine complète de 8h30 à 17h		420 €
semaine complète de 8h30 à 18h		490 €

FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Prénom de l'enfant :

Nom:

Date de naissance :

Adresse de résidence :

Représenté par ses responsables légaux :

Prénom 1 : Nom 1 :

Adresse 1 :

Email 1 :

Téléphone 1 :

Prénom 2 : Nom 2 :

Adresse 2 :

Email 2 :

Téléphone 2 :

Compagnie et numéro d'assurance de responsabilité civile:

.....

INSCRIPTION	Précisions éventuelles
École maternelle	
Mercredi	
Lundi soir	
Mardi soir	
Jeudi soir	
Vendredi soir	

J'atteste par la présente que mon enfant est à jour dans ses vaccins et fournis la copie de ceux-ci.

Fait à

Signature des deux parents:

ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

La famille a eu l'occasion de participer soit à une présentation de l'école en réunion collective ou entretien individuel. Elle connaît et partage les valeurs de l'école. Les familles sont informées que l'école appliquera la pédagogie Montessori mais elle aura recours à d'autres pédagogies actives et positives. Dans l'objectif d'un partenariat productif, Montessori Square demande aux parents d'élèves de s'engager dans la vie de l'école. Plusieurs occasions seront offertes au cours de l'année.

Montessori Square demande à chaque famille 4h annuelles de participation active sur 36 semaines d'école. Il peut s'agir d'accompagner les élèves en sortie, encadrer une récréation, de tenir le planning de participation parentale, d'animer un atelier autour d'un thème familial (votre métier par exemple), de créer du matériel Montessori, aider la direction dans sa gestion (RH, communication, graphisme) etc. Si vous ne pouvez consacrer ce temps, nous vous demanderons une participation de 220€ afin d'organiser une sortie.

Pour nous guider dans nos sollicitations, merci d'indiquer ci-dessous la manière dont vous proposez de nous accompagner ! Je propose de participer à la vie scolaire de Montessori Square en :

FRAIS DE SCOLARITE

Le premier trimestre est dû pour tout désistement passé le 1er mai 2022. Frais d'inscription non remboursables: 400€ pour chaque année scolaire.

Frais de scolarité annuels : 8880€

Fournitures scolaires consommables (Cahiers, cahiers d'exercice individuels, classeurs, feuilles, photocopies, matériel d'art...) 250€/an Les fournitures autres que celles mentionnées, notamment fourniture personnelle de l'élève trousse, crayons, compas, calculatrice etc.... ou couverture de sieste, chaussons, gobelet, brosse à dents, dentifrice et gourde sont à fournir par la famille.

Pour l'année 2022-2023 l'inscription à la cantine est automatique au tarif de 1100€/an sauf en cas de PAI établi par un médecin, seul cas où l'enfant devra apporter une lunchbox.

Soit un total de 10.630€ pour l'année 2022-2023 avec la cantine.

L'option lunchbox est possible pour 700€/an soit 10230€ l'année 2022-2023.

Sorties et intervenants (avec titres de transport Ile de France à fournir) 140€ maximum /an demandés à discrétion

Au 1er septembre : 4030€ (désistement possible jusqu'au 1er mai 2022), seuls les 400€ de frais seront dûs

Au 1er décembre 2022 : 3300€

Au 1er mars 2023: 3300€

Veillez noter que les frais de scolarité sont lissés sur l'année scolaire.

CAS DE FERMETURE COVID

En cas de fermeture administrative à cause de la COVID, la cantine et le périscolaire seront remboursés. Les frais de scolarité sont conservés.

REDUCTIONS EVENTUELLES

Réduction fratrie sur les frais de scolarité : 2^{ème} enfant 10%, 3^{ème} enfant 12%

Pour les activités du soir et le mercredi 10% de réduction pour un paiement en une fois.

SERVICES -

TARIFS

Service d'accueil en urgence : les élèves présents dans l'école après l'heure de sortie habituelle (de 16h20 à 16h30) et qui ne sont pas inscrits aux ateliers seront placés sous la responsabilité de l'adulte en charge si les personnes habilitées ne sont pas encore venues les chercher.

De 16h30 à 17h l'enfant non inscrit à l'activité participera au goûter - 10€

A partir de 17h jusque 18h le périscolaire - 17€ seront facturés l'enfant sera inclus à l'atelier

De 18h à 18h30 : garderie à 12€

De 18h30 à 19h : garderie à 30€

À partir de 19h : garderie d'urgence à 20€ la demie heure

Rejet d'un chèque, d'un prélèvement : 30€/rejet

Apprentissage de la propreté, forfait annuel quelle que soit la durée 500€ : couches et lingettes à fournir.

Pour tous les enfants n'ayant pas acquis la propreté à la rentrée, 500€ à régler en une fois à la rentrée scolaire - changement des couches y compris pendant la sieste, encouragements pour acquérir la propreté, accompagnement aux toilettes et sur le pot, gestion des petits accidents) : les couches et lingettes sont à fournir.

Une place est définitivement réservée après règlement des frais d'inscription et des règlements contractuellement prévus.

Pièces à fournir:

- Carnet de santé (photocopie des vaccins)
- Fiche sanitaire de liaison
- Règlement intérieur de l'école
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Photocopie de la pièce d'identité des 2 responsables légaux
- 1 photo
- Photocopie du livret de famille ou toute pièce attestant de la garde légale de l'enfant
- Contrat signé
- Un virement de 400€ pour confirmer votre inscription, qui seront déduits du total

Pour le jour de la rentrée prévoir :

- une paire de chaussons,
- Un sac de couchage
- Une plante verte facile d'entretien
- Un mp3 des parents en train de lire une histoire
- Une gourde
- Un change complet étiquette au nom de l'enfant
- Photocopie des pièces d'identité des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- Votre engagement parental à hauteur de 4h par an ou 220€

FICHE SANITAIRE- MONTESSORI SQUARE

VACCINATIONS :

Remplir à partir du carnet de santé de l'enfant et joindre les photocopies des pages correspondantes. Si vous souhaitez que ces renseignements restent confidentiels, merci de les transmettre au responsable du centre dans une enveloppe cachetée.

VACCINS	DATES	VACCINS	DATES
DT Polio		Hépatite B	
Tétracoq		R.O.R	
BCG		Coqueluche	

ALLERGIES

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Indiquez si l'enfant a ou a eu des difficultés de santé (maladies, accidents, allergies, hospitalisations) :

.....

Votre enfant suit-il actuellement un traitement ?

OUI NON

Si oui, lequel?

(si l'enfant doit suivre un traitement pendant sa présence à Montessori Square, merci de joindre l'ordonnance aux médicaments)

MEDECIN TRAITANT

Nom :Prénom :.....

Téléphone cabinet :Téléphone portable :.....

Adresse :.....Code postal :.....

Ville :.....

ASTHME	OUI NON
ALIMENTAIRE	OUI NON
MEDICAMENTEUSE	OUI NON

AUTORISATIONS DIVERSES ACTIVITES & SORTIES PEDAGOGIQUES

Je soussigné(e).....autorise mon enfant :A participer à toutes activités & sorties pédagogiques organisées par Montessori Square, durant les horaires pendant lesquels Montessori Square en a la charge, quel que soit le mode de transport.

AUTORISATION SORTIE D'ECOLE

Je soussigné(e), autorise exclusivement les membres de l'équipe Montessori Square à venir chercher mon enfant à la sortie de l'école..... et m'engage à transmettre cette autorisation à l'école.

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), autorise/ n'autorise pas l'équipe Montessori Square à prendre des photos de mon enfant et les utiliser dans un cadre interne (site privé des parents, communication interne).

Je soussigné(e), autorise / n'autorise pas l'équipe Montessori Square à prendre des photos de mon enfant et les utiliser dans un cadre externe (communication sur le site, les brochures etc).

AUTORISATION POUR APPLICATION DE CREME SOLAIRE

Je soussigné(e), autorise/ n'autorise pas l'équipe Montessori Square appliquer de la crème solaire à mon enfant en cas de fort ensoleillement à discrétion des encadrants.

COMPOSITION DU REPAS (option lunchbox)

Je soussigné(e)déclare être responsable de la composition du repas de mon enfant.

Je soussigné(e)responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre Montessori Square à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

INTERVENTION D'URGENCE

Je soussigné(e) autorise l'équipe de Montessori Square à prendre des décisions d'urgence en cas de survenue d'un incident (réaction allergique, accident etc...) nécessitant une prise de décision et une prise en charge rapide.

Date : Signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1) CONTRAT

La signature du présent contrat emporte l'acceptation de toutes les mentions y figurant. Le nombre de pages étant mentionné au bas de chaque page, il appartient à chacun de bien vérifier la lecture de chacune d'entre elles.

2) TARIFS

Les tarifs de nos abonnements annuels (10 mois) ont été calculés sur une moyenne constatée de 3,7 semaines d'école par mois durant l'année scolaire et demeurent donc identiques pour chaque mois de l'année scolaire. Les vacances et jours fériés ne sont pas compris dans les abonnements.

Montessori Square accueille les enfants de la première année de maternelle à la dernière année d'école primaire (CM2).

2) DESISTEMENTS ET ANNULATIONS

Au titre de la présente clause de dédit, l'école conserve des sommes en cas de désistements (par lettre RAR obligatoirement) :

POUR LA PARTIE EXTRASCOLAIRE :

Pour les abonnements annuels **en cas de désistement en cours de contrat, un préavis de 3 mois avant le départ de l'élève est convenu** (les éventuelles réductions relatives à la durée du contrat ne sont alors pas applicables sur l'ensemble de la durée du contrat, les sommes dues à ce titre devant alors être réglées dans le premier mois de préavis). Aucun remboursement n'est prévu dans le cadre des abonnements annuels en cas d'absence.

En cas d'annulation non justifiée d'un certificat médical moins d'une semaine avant le stage vacances, 25% restent dûs, le reste est transformé en à-valoir.

Si après confirmation de l'inscription définitive par le centre de loisirs, le centre de loisirs se désistait de son engagement d'inscrire l'élève à compter des mêmes dates, elle est redevable des mêmes sommes sauf défaut d'exécution de bonne foi de l'élève ou de la famille (exclusion disciplinaire de l'élève, non règlement par la famille...).

POUR LA PARTIE ECOLE

a) La signature du présent contrat emporte l'acceptation de toutes les mentions y figurant. Le nombre de pages étant mentionné au bas de chaque page, il appartient à chacun de bien vérifier la lecture de chacune d'entre elles.

b) Les 4 premiers mois de scolarité (de septembre à décembre) sont payables en mai, juin, juillet, août précédant la rentrée. Les sommes correspondant aux trimestres suivants doivent être acquittées avant le début de ceux-ci. **De sorte qu'à compter du 1er mai 2022, sont dûs et non remboursables 3952€. Ensuite chaque trimestre est dû d'avance.**

c) Au titre de la présente clause de dédit, l'école conserve des sommes en cas de désistements (par lettre RAR obligatoirement) :

- postérieurs ou à la date du 1^{er} mai 2022, pour le montant des frais d'inscription ainsi que le règlement du premier trimestre,

- en cas de désistement en cours de contrat, un préavis de 4 mois avant le départ de l'élève est convenu (les éventuelles réductions relatives à la durée du contrat ne sont alors pas applicables sur l'ensemble de la durée du contrat, les sommes dues à ce titre devant alors être réglées dans le premier mois de préavis).

Si après confirmation de l'inscription définitive par l'école, l'école se désiste de son engagement d'inscrire l'élève à compter des mêmes dates, elle est redevable des mêmes sommes sauf défaut d'exécution de bonne foi de l'élève ou de la famille (exclusion disciplinaire de l'élève, non règlement par la famille...).

d) Les responsables de l'enfant reconnaissent que l'école est seule responsable au moment de la rentrée des classes de l'affectation de l'élève dans le niveau et la classe qui lui paraissent appropriés, le choix étant effectué tant en fonction du niveau de l'élève que des contraintes d'organisation propres à l'école.

e) Sauf indications spécifiques, toutes les prestations sont par principe payables préalablement, en début de mois. Les prestations utilisées, même sans inscription préalable (ex cantine, garde d'enfant etc....) seront facturées comme prestations exceptionnelles.

f) Seul un échéancier écrit et signé par les parties avec la fourniture des pièces requises peut permettre un décalage dans le temps des règlements. Dans tous les autres cas, les paiements effectués postérieurement aux dates prévues sont considérés comme des retards de règlement.

g) Tout retard de paiement non régularisé 30 jours après un rappel écrit (courrier ou email) entraîne l'exigibilité de toutes les sommes dues, la perte de toutes les réductions accordées, notamment pour la durée des contrats ou les tarifs privilégiés, ainsi que la caducité des éventuels échelonnements de règlement.

h) Les frais de recouvrements (lettre recommandées, frais de signification, frais judiciaires ...) sont facturés aux représentants légaux.

i) Les représentants légaux sont solidairement et indivisiblement tenus des obligations de paiement.

h) Les informations recueillies concernant l'inscription de l'enfant feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière de Montessori Square selon les termes et dans les conditions définies dans la Charte de Protection des Données Personnelles jointe au présent contrat. Conformément au Règlement (UE) N°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD »), les personnes ayant procédé à l'inscription bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces informations qui peut être exercé dans les conditions définies par la Charte de Protection des Données Personnelles.

Date et signatures précédés de la mention manuscrite « bon pour accord »:

3) DELAIS DE PAIEMENT

Sauf indications spécifiques, toutes les prestations sont par principe payables préalablement. Mensuellement pour les abonnements. A l'inscription pour les stages-vacances.

4) MOYENS DE PAIEMENT

- 50% de crédit d'impôt en tant que mode de garde hors du domicile, dans la limite de 2300€ déclarés par enfant de moins de 6 ans et par an.

- Prise en charge possible par un comité d'entreprise en tant que mode de garde et de loisirs pour enfants.
- Paiement par virement bancaire.

6) RETARD DE PAIEMENT/DEFAUT DE PAIEMENT

Tout retard de paiement non régularisé 30 jours après un rappel écrit (courrier ou email) entraîne l'exigibilité de toutes les sommes dues, la perte de toutes les réductions accordées, notamment pour la durée des contrats ou les tarifs privilégiés, ainsi que la caducité des éventuels échelonnements de règlement.

Les frais de recouvrements (lettre recommandées, frais de signification, frais judiciaires ...) sont facturés aux représentants légaux.

Les représentants légaux sont solidairement et indivisiblement tenus des obligations de paiement.

7) RGPD

Les informations recueillies concernant l'inscription de l'enfant feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière de Montessori Square selon les termes et dans les conditions définies dans la Charte de Protection des Données Personnelles jointe au présent contrat. Conformément au Règlement (UE) N°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (« RGPD »), les personnes ayant procédé à l'inscription bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces informations qui peut être exercé dans les conditions définies par la Charte de Protection des Données Personnelles

8) FERMETURE ADMINISTRATIVE

en cas de fermeture administrative de l'établissement, le centre de loisirs fera un avoir sur les sommes perçues pour des prestations non effectuées.

Date et signatures précédés de la mention manuscrite « bon pour accord »:

Les représentants légaux L'école

REGLEMENT INTERIEUR DE MONTESSORI SQUARE

Avant l'entrée à l'école et tout au long de l'année, vous êtes invités à discuter des règles de vie suivantes avec votre enfant :

Je dis bonjour à toute l'équipe de Montessori Square et aux autres enfant

Je parle poliment à tout le monde

Je proscriis tout objet dangereux

Je garde mes mains sur moi et respecte l'espace personnel d'autrui

Je garde mes objets précieux (bijoux, jouets, etc...) à la maison car je peux les perdre ou les casser Je respecte chacun dans sa différence et son individualité.

J'affirme mes goûts et ma personnalité en respectant ceux des autres

Quand j'utilise un matériel, je le range à sa place pour les autres enfants

Je respecte la propreté de l'école. Je mets les papiers dans une poubelle et je n'écris pas sur les murs et le sol.

Je respecte tout le matériel qui est mis à ma disposition (jeux, mobilier, matériel etc.).

Je garde un ton calme et mesuré et je travaille dans le calme.

J'utilise un langage correct et respectueux et je bannis tout geste ou tout mot violent

Je me lave les mains avant de manger et en sortant des toilettes.

Je contribue à la vie collective, je me tiens correctement à table et j'essaie de manger le repas qui m'est proposé. Je goûte de tout.

Je respecte la nourriture, je ne la gaspille pas et ne joue pas avec.

Je me déplace posément dans l'établissement.

Je garde toujours au minimum mes chaussettes dans l'école.

Je m'engage, avec l'aide de mes parents et de l'équipe de Montessori Square à respecter ces règles tout au long de l'année à l'école et lors des sorties pédagogiques.

En cas de manquement à ces règles, selon la gravité des faits, des sanctions disciplinaires comme l'exclusion pourront être prises, notamment en cas de comportement déstabilisant pour le reste de la classe (violence physique ou verbale) ou tout autre comportement mettant en danger l'enfant lui-même ou les autres.

A vous parents, il sera demandé de ne pas fumer devant l'école et de déposer l'enfant dans le calme. Vous serez invités régulièrement à un « café des parents » afin d'échanger avec les autres familles. Si vous souhaitez discuter le matin, nous vous invitons à vous retrouver dans un café à proximité de l'école plutôt que devant le 7 rue Seveste pour ne pas gêner les voisins.

Nous vous rappelons que nous ne pouvons pas utiliser la cour intérieure côté rue d'Orsel si ce n'est comme entrée pour personne à mobilité réduite.

Si l'enfant tombe malade ou est accidenté au cours d'une journée passée à l'école ou lors d'une sortie pédagogique, Montessori Square s'engage à en informer immédiatement les parents. En cas d'accident survenu à l'enfant,

Montessori Square s'engage à faire hospitaliser l'enfant dans les meilleurs délais par tout moyen approprié (police, pompiers, SAMU, etc...) selon l'état de l'enfant et / ou un premier diagnostic médical.

Un enfant malade, qui fait de la fièvre ou a un symptôme aigu ne profite pas de sa journée, il a besoin de rester à la maison et d'être soigné, a fortiori lorsqu'il est contagieux.

Il arrive qu'un enfant ait besoin d'un accompagnement particulier, parfois temporaire, parfois permanent. L'équipe pédagogique est composée de professionnels expérimentés qui peuvent s'appuyer sur le diagnostic d'autres professionnels comme des pédiatres, psychologues, orthophonistes, neuropsychologues, graphothérapeutes... Dans le cas où l'équipe repèrerait un point d'attention particulier chez l'enfant nous vous demanderons de rester à l'écoute et vous proposerons des solutions ou vous dirigerons vers les professionnels compétents et ce dans le seul intérêt de l'enfant afin qu'il soit accompagné au mieux.

Fait à....., le

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».